



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2022/226

Occupation du domaine public

-VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
-VU les articles L 2213-1 et L 2213-2, 2ème alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales,
-VU le Code de la Route, notamment ses articles R 36, R 411-3, R 411-4, R 411-8, R 412-49 et R 417-10,
-VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, signalisation des routes,
-VU, la demande de Madame PASTEAU Jeanne représentant la Société CRIT en date du 12 septembre 2022,

CONSIDERANT, la demande d'occupation du domaine public, Place du Général de GAULLE, (59184) SAINGHIN-EN-WEPPEES, afin d'organiser une rencontre entre des chargés de recrutement et des demandeurs d'emploi, en zone rurale, il y a lieu de prendre toutes mesures pour assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le domaine public sera occupé, Place du Général de Gaulle, devant la mairie, afin de permettre l'installation et le stationnement d'un véhicule type « VAN ». Cela afin d'organiser une rencontre entre des chargés de recrutement et des demandeurs d'emplois, en zone rurale. Cette opération se déroulera **le jeudi 20 octobre 2022 de 14h00 à 17h00.**

ARTICLE 2 : Les infractions au présent arrêté seront punies conformément aux lois et textes en vigueur.

ARTICLE 3 : Le directeur général des services, le commandant de la brigade de gendarmerie de la Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté sera adressée

- Madame PASTEAU Jeanne,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de LA BASSEE
- Aux archives de la Mairie,
- La Police Municipale,



Fait à SAINGHIN-en-WEPPEES, le 14 septembre 2022

Le Maire,

Matthieu CORBILLON